

Transparency International France publie un policy paper sur le lobbying

En France, l'activité de lobbying (ou l'activité des groupes d'intérêts) n'est ni définie ni réglementée. Transparency International France, qui milite depuis quatre ans sur la question d'un statut, publie un document visant à élaborer une définition claire, précisant ce que recouvre le terme de « lobbying » mais aussi ce que l'on entend par lobbyistes et décideurs publics.

Transparency International France propose notamment de reprendre la définition donnée par le Québec qui définit le lobbying comme « *toute communication, écrite ou orale, entre un représentant ou un groupe d'intérêts et un décideur public dans le but d'influencer une prise de décision* ».

Le policy paper, intitulé « Pour un lobbying transparent et démocratique », est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations Françaises, Transparence Internationale France.